

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET** : Subventions à deux associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité - exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016, pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 81 000 € à deux associations :
  - Ecole des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône : 41 000 €
  - Ecole des parents et des éducateurs d'Aix-en-Provence et du pays d'Aix : 40 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec chaque association, la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle de convention type prévu à cet effet.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 51, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée**